Commune de

HOULBEC-COCHEREL

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n°3/3

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/10/2017
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Houlbec-Cocherel,
Le Maire,

ARRETE LE : 22/06/2016
APPROUVE LE : 05/10/2017

DÉPARTEMENT DE L'EURE

auddicé urbanisme
auddice.com

Agence Normande d'Aménagement (siège social)
Dreal - Direction Générale
Rue Jean Mermoz
CS 20 001
76120 Maromme
03 27 21 26 33

Agence Haute-Normandie
Dreal - Direction Générale
Zone d'activités Grippeaux
Rue de la Vallée de l'Andelle
BP 1
27450 Serquigny
02 41 32 98 39

Agence Seine-Normande
Dreal - Direction Générale
Parc d'activités Le Long Buisson
Rue Jean Mermoz - BP 1
27190 Le Vaudreuil
02 32 52 53 28

Agence Grand-Est
Dreal - Direction Générale
Espace Sarrite-Cité
Rue Jean Mermoz - BP 1
57600 Forbach-les-Bains
03 29 34 09 05

Légende

- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code l'Urbanisme
- Construction nouvelle ou en cours n'apparaissant pas au cadastre en date d'avril 2015
- Indice de cavité souterraine avéré (source : DDTM 27)
- Protection du patrimoine bâti au titre de l'article L151-19 du Code l'Urbanisme
- Protection du patrimoine naturel (verger, mare) au titre de l'article L151-23 du Code l'Urbanisme
- Protection du patrimoine naturel (verger, mare) au titre de l'article L151-23 du Code l'Urbanisme
- Axe de ruissellement
- Protection du patrimoine naturel (haie) au titre de l'article L151-23 du Code l'Urbanisme
- Protection du patrimoine naturel (cours d'eau) au titre de l'article L151-23 du Code l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Secteur sur lequel s'applique des orientations d'aménagement
- Secteur sur lequel s'applique l'article L151-41,5° interdisant les constructions pour une durée de cinq ans à compter de l'approbation du PLU et dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global
- Zone soumise à un risque effondrement (falaise)
- Zone soumise au risque d'inondation - Application du Plan de Prévention des Risques Inondation de l'Eure moyenne (Source : DDTM de l'Eure)
- Servitude I3 relative à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz et d'hydrocarbures
- Zone de risque technologique lié à la présence d'une canalisation de transport de gaz (périmètre de risque DN150 = 30m et DN600 = 245m) et d'hydrocarbures (périmètre de risque = 225m et 47m)

Zones et secteurs du plan

- U : Zone urbaine
- Ue : Secteur urbain d'équipement
- Uf : Secteur urbain forestier
- 1AU : Zone d'urbanisation future (court terme)
- 1AUa : Secteur d'urbanisation future (court terme) à vocation d'activités
- A : Zone agricole
- Ah : Secteur agricole d'habitat isolé
- Ai : Secteur agricole inconstructible
- N : Zone naturelle
- Np : Secteur naturel protégé
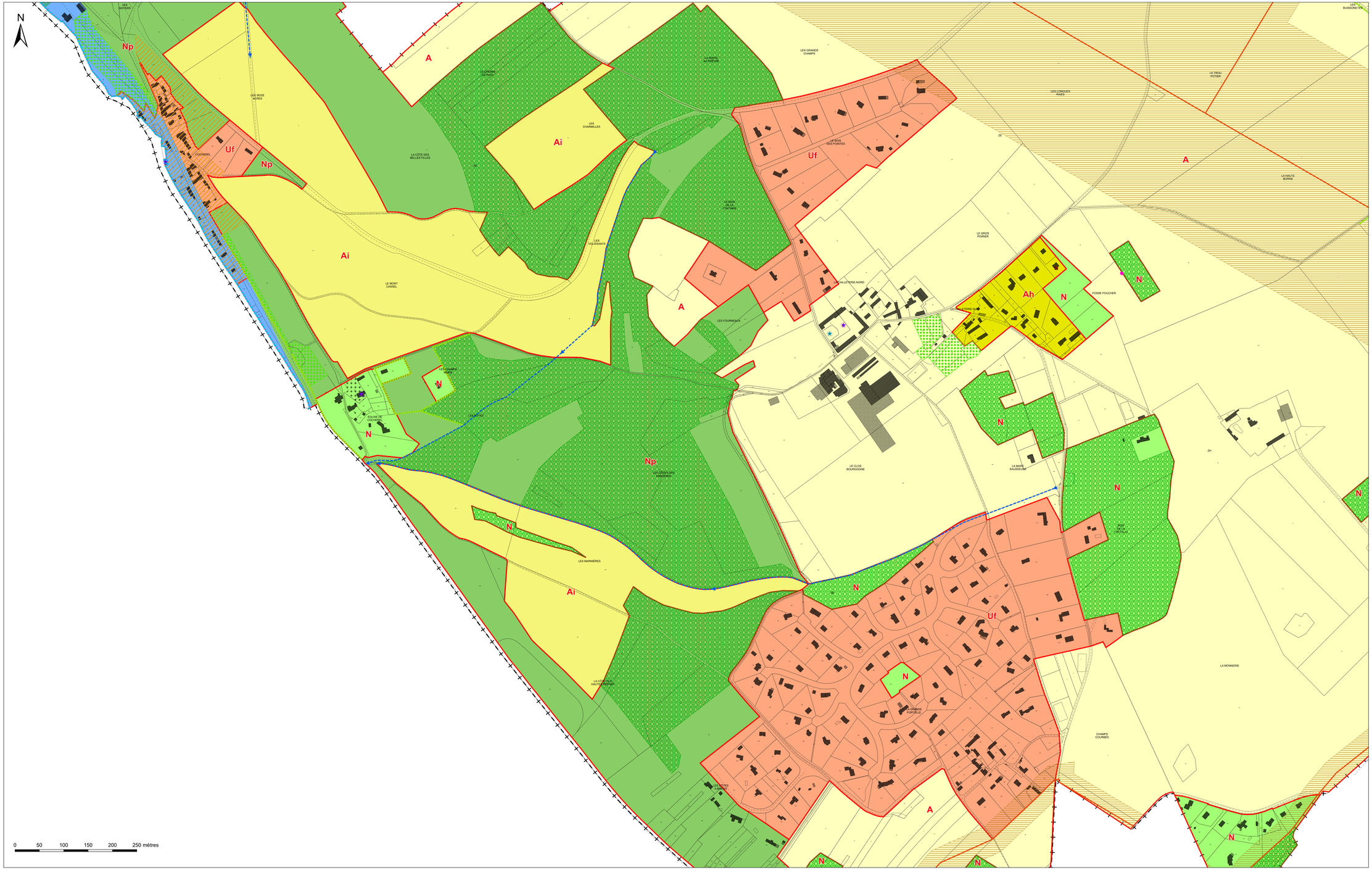
N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	3 463 m²	Aménagement d'un espace public	Commune
ER n°2	1 869 m²	Aménagement d'un dispositif de gestion des eaux pluviales	Commune
ER n°3	2 025 m²	Aménagement d'un dispositif de gestion des eaux pluviales	Commune
ER n°4	235 m²	Création d'un espace de circulation douce	Commune
ER n°5	862 m²	Création d'un accès	Commune